

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À
LA SALLE PRINCIPALE DU CENTRE POLYVALENT, LE MERCREDI
14 DÉCEMBRE 2022 À 20h00.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggy Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

Est absent :

M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
-----------------------------------	--------------

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h01, une personne assiste à la séance.

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Vérification de l'avis de convocation**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023**
5. **Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025**
6. **Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour**
7. **Clôture et levée de l'assemblée**

22-12-231 2- VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

QUE les élus présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation le 8 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-232 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-233 4- PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

ATTENDU QUE l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et avoir des revenus équivalents aux dépenses;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2023 de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, les revenus et les dépenses s'établissent comme suit :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI BUDGET 2023 DÉPENSES	2023	2022	Variation %
Administration générale: élus-admin.	311 652,21 \$	318 560,00 \$	-2,17%
Sécurité publique: police-incendie-sécurité civile	208 013,26 \$	208 564,00 \$	-0,26%
Transport : voirie, déneigement et voie publique	732 113,04 \$	601 753,00 \$	21,66%
Hygiène du milieu: Aqueduc, égout, vidange et recyc.	407 777,51 \$	389 098,00 \$	4,80%
Santé et bien-être :	10 600,00 \$	6 500,00 \$	63,08%
Aménagement, urbanisme et développement	124 363,98 \$	87 744,00 \$	41,74%
Loisirs et culture	230 389,05 \$	228 807,00 \$	0,69%
Frais de financement, intérêt et provision	64 150,00 \$	60 397,00 \$	6,21%
	2 089 059,05 \$	1 901 423,00 \$	9,87%
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI BUDGET 2023 REVENUS	2023	2022	Variation %
Taxes générales	1 139 102,70 \$	1 038 941,00 \$	9,64%
Taxes spéciales- IMMOB.	21 659,85 \$	21 616,00 \$	0,20%
Taxes services: eau égout déchets	381 554,34 \$	371 577,00 \$	2,69%
Compensation: tenant lieu de taxes-services mun.	26 007,00 \$	22 007,00 \$	18,18%
Transferts	382 495,17 \$	366 648,00 \$	4,32%
Services rendus	60 000,00 \$	26 841,00 \$	123,54%
Imposition de droits	33 500,00 \$	28 500,00 \$	17,54%
Intérêts	15 100,00 \$	15 100,00 \$	0,00%
Autres revenus	178 380,00 \$	151 263,00 \$	17,93%
	2 237 799,06 \$	2 042 493,00 \$	9,56%
EXCÉDENT(DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	148 740,00 \$	141 070,00 \$	5,44%
Remboursement de la dette à long terme (capital)	148 740,00 \$	141 070,00 \$	5,44%

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 tel que présenté et qu'il soit diffusé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-234 5- PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

ATTENDU QUE le Code Municipal du Québec, via l'article 953.1, stipule que le conseil d'une municipalité locale doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

ATTENDU QUE le programme triennal des immobilisations pour les années 2023-2024 et 2025 se résume comme suit :

PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025					
Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation					
Projets d'immobilisation	2023	2024	2025	Total	Mode financement
Camping	5 000,00 \$			5 000,00 \$	Subvention
Réfection des conduites (rue Principales)			5 850 000,00 \$	5 850 000,00 \$	MTQ
Chemin du Mont-Comi		400 000,00 \$		400 000,00 \$	Subv. + R.E.
Parc Soleil Levant	5 000,00 \$			5 000,00 \$	TECQ + Subv
Développement résidentiel	150 000,00 \$			150 000,00 \$	Subvention
Nouveau Parc Mont-Comi	5 000,00 \$			5 000,00 \$	Reg. Emp.
					PM-150
	165 000 \$	400 000 \$	5 850 000 \$	6 415 000 \$	

Il est proposé par monsieur Stéphane Deschênes

QUE le programme triennal des immobilisations pour les années 2023-2024-2025 tel que présenté ici-bas est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

22-12-235 7- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

DE lever l'assemblée il est 20h07.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire